

COMPTE-RENDU
de la 7^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 28 septembre 2017



Objet : 7^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 28 septembre 2017, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du vingt-deux septembre deux mille dix-sept adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT (procuration donnée à Mme Christiane HECKEL jusqu'à son arrivée au point 2.1), Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Claude DECKER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Jean-Luc ECHIVARD, Cyrille FETIQUE (arrivée au point 2.1), Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Bertrand POTIE, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Michaël WEBER (arrivée au point 1.2), Yves ZINS, Isabelle BEHR, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Evelyne CORDARY, Carole DIDOT, Evelyne FIRTION, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Patrick HINSCHBERGER, Anna KOEPPPEL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER (arrivée au point 2.1), Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Pascal SANITATE, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sylvie THIRION, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Nathalie LUDMANN ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Hubert BOURING ayant donné pouvoir à Virginie BLAZY, Géraldine BUBEL ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Gérard DURAND ayant donné pouvoir à Claude DECKER, Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH ayant donné pouvoir à Jean-Luc ECHIVARD, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Nicole MULLER-BECKER (à partir du point 2.1), Francisco VICO ayant donné pouvoir à Chantal LEGERON, Sylvain NEUGEBAUER suppléant de Vincent JOB, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusés : Pierre-Jean DIDOT, Laurent LAZZAROTTO, Claude WACKENHEIM, Irène BERG, Caroline FUHRMANN.

Absents non excusés : Jean-Pierre MULLER, Eric BAUER, Robert FUSS, Michel UHRING.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances-Ressources Humaines

Assistait en outre :

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 29 juin 2017 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 28 septembre 2017

1. Administration Générale

1.1 *EPFL - Candidature au renouvellement du Conseil d'Administration*

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner Monsieur Sébastien Jean STEINER pour représenter le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à l'assemblée spéciale qui se réunira le 8 novembre 2017 en vue de procéder à l'élection des représentants des EPCI au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

De désigner Monsieur Sébastien Jean STEINER comme candidat représentant la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à l'élection des représentants des EPCI au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

1.2 *Etat des travaux de la CCSPL en 2016*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte des travaux réalisés en 2016 par la commission consultative des services publics locaux, à savoir :

- Avis favorable en séance du 25 février 2016 sur le recours à la délégation de service public pour la gestion du golf de Sarreguemines.
- Examen par la CCSPL du 5 septembre 2016 des rapports annuels 2015 des délégataires de service public de l'EPCI, à savoir :
 - la station d'épuration de Sarreguemines gérée par Véolia
 - les multi-accueils gérés par la société Les Petits Chaperons Rouges
 - l'aire d'accueil des gens du voyage gérée par la société GdV
 - la fourrière animale gérée par la Société Protectrice des Animaux
 - le réseau de communications électroniques géré par Numericable
 - le réseau très haut débit dans les zones d'activité économique géré la société Confluences Fibre.
- Examen par la commission réunie le 12 septembre 2016 des rapports annuels 2015 des régies dotées de l'autonomie financière, à savoir :
 - la régie de collecte des déchets ménagers et assimilés
 - la régie d'assainissement
 - la régie de transports urbains et péri-urbains CABUS

Examen des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services d'assainissement et de collecte des ordures ménagères.

- Avis favorable en séance du 12 septembre 2016 sur l'abandon de la procédure de délégation de service public pour la gestion du golf et le choix de la régie dotée de l'autonomie financière pour exploiter ce service public industriel et commercial.
- Avis favorable en séance du 1^{er} décembre 2016 sur le principe du renouvellement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration de Sarreguemines.

2. Finances

2.1 *Décision modificative n°1 du budget principal*

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget principal dans sa section de fonctionnement avec une réduction d'un montant de 423 859 € des dépenses et des recettes et de procéder à une inscription complémentaire pour un montant de 310 000 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

De porter à 6,6 millions d'euros le montant de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du développement économique, soit une réduction de 1,2 million d'euros,

De valider l'ensemble des décisions modificatives figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

2.2 *Décision modificative n°1 du budget annexe du développement économique*

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe du développement économique dans sa section de fonctionnement par une réduction des dépenses et des recettes pour un montant de 1,2 million d'euros correspondant à la baisse de la subvention d'équilibre du budget principal,

De procéder à des inscriptions complémentaires pour un montant de 1 187 740 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'inscrire les recettes liées à la cession de l'abattoir au compte 024 pour un montant de 2 millions d'euros, ainsi qu'un emprunt pour un montant de 722 740 €,

De valider l'ensemble des décisions modificatives figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

2.3 *Décision modificative n°1 du budget annexe des déchets ménagers*

Décide

à l'unanimité des voix,

De procéder aux modifications des inscriptions budgétaires en réduisant le montant total de la section de fonctionnement de 770 993,57 € en dépenses et recettes et d'augmenter les inscriptions de la section d'investissement en dépenses et recettes pour un montant de 1 500 000 € comme le précise le tableau joint en annexe,

D'affecter une partie de l'excédent d'investissement 2016 au compte 7785 chapitre 042 pour un montant de 2 227 442,13 € et de couvrir le déficit de la section de fonctionnement conformément à l'article L.2311-6 du code général des collectivités territoriales,

D'annuler au chapitre 77, les inscriptions des produits de cession et de résultat reporté pour des montants respectifs de 733 500 € et 2 314 935,70 €,

De transférer du compte 022 dépenses imprévues vers le compte 65737 un montant de 32 000 €,

De valider l'ensemble des décisions modificatives figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

2.4 Décision modificative n°1 du budget annexe des transports

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires par un transfert du compte 6718 vers le compte 65714 pour un montant de 20 000 € comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

De valider l'ensemble des décisions modificatives figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

2.5 Décision modificative n°1 budget annexe de l'assainissement

Décide

à l'unanimité des voix,

De transférer des crédits pour un montant de 10 000 € du compte 21562 Gros entretiens vers le compte 2182 matériel de transport,

De maintenir le montant cumulé de la section de fonctionnement et de d'investissement, comme précisé dans le tableau joint en annexe,

De valider l'ensemble des décisions modificatives figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

3. Ressources Humaines

3.1 Actualisation de l'état des effectifs 2017-03

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier l'état des effectifs comme suit, à effet au 01/10/2017 :

BUDGET PRINCIPAL :

- Création d'un poste de Directeur Général Adjoint des Services,
- Création d'un poste d'agent social et suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 12/35^{ème},
- Création de deux postes d'agent de maîtrise,
- Création d'un poste d'adjoint technique et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Création d'un poste d'attaché,
- Création d'un poste d'attaché hors classe et suppression d'un poste de directeur,
- Création d'un poste d'attaché principal et suppression d'un poste d'attaché,
- Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'assistant de conservation,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (transfert du budget des déchets ménagers).

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (transfert au budget principal),
- Création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un poste d'adjoint technique,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 26/35^{ème}.

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3.2 Subvention 2017 à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres

Décide
à l'unanimité des voix,

De verser une subvention de 43 039 € à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres au titre de l'année 2017, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

4. Développement Economique

4.1 Précisions relatives à la cession de l'abattoir de Sarreguemines et de son fonds de commerce

Décide
à l'unanimité des voix,

De confirmer les termes de la délibération du 27 juin 2017 relative à la cession de l'abattoir de Sarreguemines et du fonds de commerce de la SPL abattoir du Pays de Sarreguemines,

De préciser que les biens mobiliers et immobiliers seront cédés à la société Bellivo SA, ou à la société COBENIFRANCE SAS pouvant se substituant à elle, au prix de deux millions d'euros (2 000 000 €), dont un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) pour les biens immobiliers et cinq cent mille euros (500 000 €) pour les biens mobiliers,

De préciser que les éléments du fonds de commerce de la SPL abattoir du Pays de Sarreguemines seront cédés pour une valeur globale de 730 000 € à Bellivo SA, ou à la société Abattoir du Pays de Sarreguemines SAS pouvant se substituer à elle,

D'autoriser le Président ou le premier Vice-président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, ainsi que le Conseil d'Administration de la SPL Abattoir du Pays de Sarreguemines, à mener à bien cette cession et à signer tous documents relatifs à la concrétisation de la cession de l'abattoir de Sarreguemines et de son fonds de commerce.

4.2 Avenant n°4 au mandat d'études SEBL pour la ZAC du Grosswald

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet d'avenant n°4 au mandat d'études préalables à l'aménagement de la ZAC du Grosswald entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la SEBL,

D'approuver la rémunération globale de la SEBL fixée à 22 500,00 € HT,

D'approuver le montant actualisé des études fixé à 155 331,00 € HT,

D'approuver le versement d'un appel de fonds d'un montant de 65 000,00 € TTC,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer l'avenant ainsi que tous documents relatifs à cette opération ou toutes pièces s'y rapportant.

4.3 Acquisition d'une parcelle sur l'Avenue Marchande de Grosbliederstroff appartenant à l'Etat

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner son accord à l'acquisition de la parcelle cadastrée section 11 n°425, d'une superficie de 5 559 m², appartenant à l'État, située sur le ban de la commune de Grosbliederstroff, au prix de 2,50 € le m², soit à 13 897,50 €,

D'effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition auprès des services de France Domaine, de la DIREST ou de tout autre représentant de l'Etat,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à cette opération.

4.4 Acquisition de la voie ferrée de l'Europôle

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la SEBL à acquérir auprès de SNCF réseaux l'Installation Terminale Embranchée (ITE) reliant l'Europôle à Hambach et à Sarralbe, d'une surface totale de 107 096 m², au prix global de 387 740 € HT, soit 465 288 € TTC,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe développement économique 2017 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences par décision modificative,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer les avenants au contrat de concession de la SEBL pour la gestion de l'Europôle 2, notamment les avenants financiers, afin d'y intégrer cette opération d'acquisition de l'ITE Hambach-Sarralbe,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer tout acte ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette acquisition auprès de SNCF réseaux.

4.5 Cession d'un terrain de l'Europôle à la société Ets Paul Kihl

Décide
à l'unanimité des voix,

De renouveler la délibération du 26 mai 2016 relative à la cession d'une parcelle de l'Europôle à la société Ets Paul Kihl,

De céder à la société Ets Paul Kihl, ou à la société SCI Grosblie la représentant, la parcelle référencée 368/1 en section 52, située sur l'Europôle à Hambach, d'une superficie totale de 24 071 m², au prix de 240 710 € HT (le terrain ne comportant que de la surface utile),

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout acte et tous documents relatifs à cette vente et à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens,

De conférer une validité d'un an à cette délibération.

4.6 Subvention 2017 à Moselle-Est Initiative

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver l'attribution à l'association Moselle-Est Initiative d'une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2017, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe développement économique de l'exercice 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

4.7 Demande de renouvellement de l'agrément du RPAM de Sarralbe auprès de la CAF

Décide
à l'unanimité des voix,

De solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle le renouvellement de l'agrément du Relais Parents Assistants Maternels de Sarralbe pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019,

De solliciter le financement de 0,5 équivalent temps plein affecté à l'animation de ce service,

De solliciter pour ce faire la conclusion d'une convention de financement portant octroi de la prestation de service ordinaire accordée au gestionnaire d'un Relais Assistants Maternels,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet et à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Enseignement Supérieur

5.1 *Subvention de fonctionnement à l'Université de Lorraine - Année universitaire 2015/2016*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le versement d'une subvention de 279 904,80 € à l'Université de Lorraine au titre de l'année universitaire 2015/2016 afin de soutenir les différentes filières présentes sur le site délocalisé de Sarreguemines,

D'utiliser les crédits inscrits au Budget Primitif 2017, Fonction 23 - Chapitre 65 – Article 65738,

D'approuver la convention relative à l'organisation pédagogique des filières au Pôle Universitaire de Sarreguemines annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions requises et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

5.2 *Aide financière pour la reconduction des Forums CIO 2017/2018*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder une aide de 5 500 € pour l'année 2017/2018 au Lycée Henri Nominé de Sarreguemines afin de mener à bien les deux forums d'orientation et d'insertion,

De prélever la somme allouée inscrite au Budget primitif 2017 – Fonction 23,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions et à signer les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

5.3 *Cotisation 2017 à l'association de l'ISEETECH*

Décide

à l'unanimité des voix,

De répondre favorablement à l'appel à cotisation présenté par l'association de préfiguration de l'ISEETECH pour un montant de 3 000 € au titre de l'année 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et signer les pièces nécessaires à leur bonne exécution,

De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017, Fonction 23.

6. Equipements Sportifs

6.1 *Convention de mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Kieffer avec l'Université de Lorraine et plus particulièrement avec l'ESPE*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention pour l'utilisation du gymnase Jean-Jacques Kieffer entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et l'Université de Lorraine, et plus particulièrement l'ESPE site de Sarreguemines, jointe à la présente,

De valider la tarification à appliquer à l'Université de Lorraine, à savoir 13,70 € TTC par heure d'utilisation du gymnase Jean-Jacques Kieffer,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention, à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. Habitat

8.1 *Avis sur le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023*

Décide

à la majorité par 70 voix pour, 1 abstention

De donner un avis défavorable au projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2017-2023, au motif qu'il prévoit :

- l'« obligation de revoir les modalités de fonctionnement » de l'aire de grand passage de Sarreguemines, laquelle est présentée comme « non opérationnelle » ;
- une « harmonisation des modes de fonctionnement [des aires d'accueil mosellanes], notamment les durées de stationnement, les tarifs et la gestion des périodes de fermeture » ;

ces demandes et orientations ne pouvant être favorablement accueillies puisque d'une part l'aire de grand passage répond entièrement aux normes d'aménagement et aux règles d'accueil requises et d'autre part la définition des règlements intérieurs et des politiques tarifaires des services publics locaux relève du principe de libre administration des collectivités et fait partie intégrante du mode de gestion et de l'équilibre financier du projet, approuvés par l'assemblée délibérante,

De confirmer les tarifs de l'aire de grand passage :

- caution de 2 800 € pour tout groupe ;
- redevance d'occupation couvrant le droit de stationnement, l'enlèvement des déchets ménagers et la fourniture d'eau potable à hauteur de 4,285 € par jour et par place, quel que soit le nombre de caravanes dans la limite de la capacité d'accueil, soit pour un groupe 300 € par jour, 2 100 € par semaine et 4 200 € pour deux semaines ;
- facturation des consommations d'eau excédant un volume journalier global de 60 m³ pour un montant de 3,38 € le m³ ;

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8.2 Cotisation 2017 à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle

Décide

à l'unanimité des voix,

De verser à l'ADIL la cotisation annuelle de 0,1028 € par habitant, soit un total de 6 762,90 € au titre de l'exercice 2017,

De prévoir les crédits nécessaires au Budget 2017,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9. Ordures Ménagères

9.1 Réhabilitation complète de la déchèterie de Sarralbe - sollicitation des aides financières

Décide

à l'unanimité des voix,

De procéder à la réhabilitation complète de la déchèterie située à Sarralbe,

D'approuver le projet de réalisation dont le coût de l'opération est estimé à environ 910 000 € HT, frais annexes inclus,

De solliciter les aides susceptibles d'être accordées par l'ADEME,

D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018 du service de collecte des déchets ménagers,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

9.2 Prévention déchets et économie circulaire : programme d'animation et sensibilisation 2017-2018

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter le programme prévisionnel des actions :

- Communication autour des Repair Cafés (cafés de la réparation) gérés par l'association « Les Petites Mains »,
- Participation à la collecte solidaire de jouets d'occasion portée par le Sydeme durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 18 au 26 novembre 2017 dans les déchèteries, certains sites communautaires, les écoles et les communes volontaires,
- Déploiement des bornes de collecte de textiles « Le Relais » en partenariat avec Tri d'Union et sensibilisation au tri des textiles,
- Soutien des rencontres éco-responsables animées par l'association « Les Petites Mains » (ateliers adultes et enfants, papotes, sorties natures ...),
- Accompagnement du Centre Hospitalier Général à la sensibilisation aux couches lavables (réunion d'information auprès des puéricultrices et sages-femmes et mise à disposition d'un kit de couches lavables pour les rencontres prénatales),
- Accompagnement des élus et agents communaux et intercommunaux vers le zéro phytosanitaire : édition d'un guide local, formation « vers des pratiques zéro pesticides

- dans les cimetières » (octobre 2017) et journée de démonstration de matériel de désherbage alternatif (19 avril 2018),
- Soutien à la projection du film « Zéro phyto 100% bio » en présence du réalisateur par l'Université Populaire et le cinéma Forum de Sarreguemines le mardi 17 octobre à 20h,
 - Distribution gratuite de composteurs aux communes, écoles, périscolaires ou autres associations du territoire ayant un projet autour du compostage,
 - Poursuite de la mise à disposition d'autocollants « stop pub » dans toutes les mairies du territoire ainsi que sur les sites de l'intercommunalité ouverts au public (Hôtel communautaire, déchèteries, Médiathèque et Centre Nautique),

De mettre en place les partenariats nécessaires avec les associations et intervenants,

De solliciter le concours financier du GAL Leader de l'arrondissement de Sarreguemines, de la Région Lorraine, de l'ADEME Lorraine, du fonds de transition énergétique et de tout autre organisme,

D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018 à hauteur de 7 000 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents et contrats destinés à intervenir à ce titre.

9.3 Plan d'accompagnement des entreprises et administrations vers la réduction de leurs déchets

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement de six professionnels (entreprises et administrations) du territoire vers la réduction de leurs déchets,

D'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit :

	DEPENSES € HT		RECETTES
Bureau d'étude : diagnostic et accompagnement « Déchets » (fonctionnement)	32 000	ADEME Fonds Déchets	22 400
		CASC	9 600
Total	32 000		32 000

D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2018-2020,

De solliciter une aide à hauteur de 70% auprès du Fonds Déchets de l'Ademe, soit 22 400 €,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous document relatif à cette opération.

9.4 Cession d'une benne à ordures ménagères

Décide

à l'unanimité des voix,

De céder la benne à ordures ménagères immatriculée 765BME57 pour un montant total de 4 000 € TTC à la société RE-BOM,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

12. Médiathèque

12.1 Vente de livres déclassés

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la mise en vente une fois par an des documents déclassés, dans le cadre d'une braderie, étant précisé que la perception des recettes s'effectuera par l'intermédiaire de la régie de recettes,

D'appliquer les tarifs suivants :

- 1 € pour les livres brochés (romans, essais, livres de poche, etc.) et les livres Jeunesse
- 2 € pour les livres reliés (beaux-livres, etc.)

12.2 Demande de subvention au titre du FSIL - Médiathèque communautaire

Décide

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local les travaux relatifs à la requalification du rez-de-chaussée de la Médiathèque communautaire de Sarreguemines,

De solliciter une aide de 109 902,90 €, soit 31,34 % du coût total de l'opération estimée à 350 656,90 € HT,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

13. Développement Durable

13.1 Candidature de la Communauté d'Agglomération à l'Appel à Projet "Ambassadeurs de la Mobilité - Région Grand Est"

Décide

à l'unanimité des voix,

De candidater à l'Appel à Projet « Ambassadeurs de la Mobilité – Région grand Est »,

D'approuver la poursuite des actions de la Communauté d'Agglomération en matière de mobilité durable,

De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Postes de dépenses	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3
Poste d'animation	ADEME	24 000	24 000	24 000
	Autofinancement CASC	9 000	9 000	9 000
Dépenses liées au plan d'actions	Région	20 000	20 000	20 000
	Autofinancement CASC	5 000	5 000	5 000
Dépenses d'installation	ADEME	3 000		
TOTAL		61 000	58 000	58 000
Dont aides		47 000	44 000	44 000
Dont autofinancement		14 000	14 000	14 000
Enveloppe complémentaire éventuelle « plan d'actions » pour étude pré-opérationnelle	Région	20 000	20 000	20 000
	Autofinancement CASC	5 000	5 000	5 000

De solliciter le concours financier de l'ADEME, de la Région Grand Est, du GAL Leader de l'arrondissement de Sarreguemines, ou de tout autre organisme,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourraient pas l'être par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents et contrats destinés à intervenir à ce titre.

14. Centre d'Intervention et de Secours

14.1 Subvention 2017 à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre d'Intervention et de Secours du secteur de Sarreguemines une subvention de 8 400 € au titre de l'année 2017,

D'imputer cette subvention sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2017,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à ces fins.

Monsieur Pascal SANITATE ne prend part ni aux débats ni au vote.

14.2 Aides aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers au titre de l'année 2017

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder, pour 2017, une aide d'un montant global de 7 120 € aux Amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire intercommunal gérant une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers, soit une aide de 80 € à chacun des 89 Jeunes Sapeurs-Pompiers, selon la ventilation suivante :

- 640 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HAMBACH
- 480 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HILSPRICH
- 960 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de PUTTELANGUE-AUX-LACS
- 400 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ROUHLING
- 800 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SAINT-JEAN-ROHRBACH
- 480 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SARRALBE
- 2 640 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SARREGUEMINES
- 720 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de WIESVILLER

D'accorder, pour 2017, aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers extérieures au territoire intercommunal et présentant une demande en ce sens, une aide de 80 € par Jeune Sapeur-Pompier habitant une commune membre de l'EPCI et inscrit dans une section de Jeune Sapeur-Pompier extérieure à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

De prélever les crédits nécessaires sur le budget principal 2017, section de fonctionnement, article 6574,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les dispositions pour le versement de ces aides et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

18. Politique de la ville

18.1 Subvention 2017 à la Mission Locale

Décide

à l'unanimité des voix, 6 ne prennent pas part au vote

D'accorder à la Mission Locale une subvention de 67 935,48 € au titre de l'année 2017, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2017,

D'autoriser le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Philippe LEGATO, M. Jean-Claude KRATZ, Mme Christiane HECKEL et Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

18.2 Subvention 2017 au CIDFF

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Moselle Est une subvention de 3 000 € au titre de l'exercice 2017,

D'imputer cette dépense à l'article 6574 du budget général,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet et à signer tout document relatif à ce dossier.

19. Gestion du Patrimoine

19.1 Vente d'une partie de la parcelle n° 250/147 - Quartier Gentil

Décide

à l'unanimité des voix,

De céder à la SCI Sainte Geneviève une partie de la parcelle cadastrée section 09 n° 250/147 sise rue Auguste Frieren à Sarreguemines,

De prendre acte du découpage suivant : la parcelle n° 250/147 d'une contenance de 22 618 m² sera divisée comme suit :

- Parcelle n° 256/147 d'une contenance de 259 m² qui fera l'objet de la cession à la SCI,
- Parcelle n° 255/147 d'une contenance de 22 359 m² qui restera propriété de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'accepter la transaction foncière avec la SCI Sainte Geneviève pour la parcelle n° 256/147 d'une contenance de 259 m² au prix de 9 505,30 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document portant sur cette cession et à engager toute mesure nécessaire à cet effet.

20. Nouvelles Technologies

20.1 Avenant N°3 à la convention Numericable

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour la signature de l'avenant n°3 à la convention liant la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à Numericable, annexé à la présente délibération,

D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal, selon l'échéancier de versement prévu,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces fins et à signer tous documents nécessaires relatifs à l'avenant n°3.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h55.

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire